

**SESSION DU 12 DÉCEMBRE 2016****RAPPORT N° DEV 4****■ DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE SOLIDARITÉS****■ DIRECTION ACTION SOCIALE ET INSERTION****9359****1- Mission Développement et Insertion****12 - Insertion**

Le budget dédié à l'insertion est réparti en **cinq programmes** depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 :

- 411 : allocations (dont activation des contrats aidés pour les employeurs)
- 412 : développement des actions d'insertion
- 413 : moyens généraux de l'insertion (hors masse salariale et hors patrimoine et assurances)
- 414 : mobilisation des politiques publiques à l'insertion
- 415 : aide personnalisée de retour à l'emploi (APRE)

Le budget total proposé pour 2017 est de **140 665 000 €** dont 133 630 000 € pour le paiement des allocations.

Pour mémoire, en 2016, le budget primitif était de 142 550 500 € dont 135 200 000 € pour le paiement des allocations.

**PROJECTION 2017**

Pour la projection 2017, plusieurs points doivent être pris en compte :

\* **Une stabilisation du nombre de foyers bénéficiaires du RSA**, dont l'évolution à la baisse reste encore incertaine. Après le pic intervenu en 2013 avec +8,8% d'augmentation annuelle des foyers bénéficiaires du RSA payés par le Département (RSA socle et socle + activité), l'augmentation a ralenti progressivement : +5,7% en 2014, +2,8% en 2015. En 2016, pour la première fois depuis la mise en place du RSA, le nombre de foyers bénéficiaires du RSA est en légère diminution (-2,7% par rapport au 30 juin 2015). L'analyse de cette baisse reste complexe en raison notamment de la mise en place de la prime d'activité (en remplacement du RSA activité) au 1er janvier 2016, mais la stabilisation est avérée.

**\* Une proposition de budget global en diminution par rapport au budget primitif de l'année précédente.** Cette baisse est intégralement liée à la diminution du prévisionnel sur l'allocation. Le budget primitif 2016 était en effet basé sur une hypothèse de prudence (+3% du nombre de foyers bénéficiaires du RSA) et a fait l'objet d'un ajustement (-4,5 M€) lors du budget supplémentaire en session de novembre 2016.

Si cette baisse ne peut donc s'observer que de BP à BP, elle est néanmoins symbolique puisqu'elle marque la première année, depuis la mise en place du RSA, pour laquelle un budget supplémentaire est présenté en baisse par rapport à celui de l'année précédente.

**\* La volonté de maintenir l'effort d'insertion à un haut niveau d'engagement.** Le Département veut marquer son engagement sur l'effort d'insertion. Celui-ci reste indispensable malgré les contraintes budgétaires qu'il traverse et la suspension des négociations sur la renationalisation de l'allocation du RSA. Il se traduit notamment par un budget stabilisé consacré aux actions d'insertion (4M€), et par le maintien au même niveau des engagements du Département aux côtés de l'Etat s'agissant du cofinancement des contrats aidés dans le champ de l'Insertion par l'Activité Economique (1,1 M€).

**\* La recherche d'une maîtrise du coût** de cet effort pour la collectivité. La maîtrise des coûts du budget insertion dépend essentiellement du budget réservé au versement des allocations, donc à l'évolution du nombre de foyers bénéficiaires du RSA.

Cependant, le Département cherche également à mobiliser des leviers pour garantir la viabilité de son effort financier relatif aux actions d'insertion. Ainsi, le budget prévisionnel proposé pour 2017 fait-il apparaître plus clairement les recettes attendues, issues du Fonds Social Européen. D'un niveau encore modeste (170 000 €) en 2017 en raison du décalage entre le déroulement des actions et le versement des subventions, ces recettes doivent progresser sensiblement au cours des années suivantes.

#### PROPOSITION budgétaire 2017 en fonctionnement

<b>PROGRAMME</b>	<b>Rappel BP 2016</b>	<b>Proposition BP 2017</b>
411 – Versement des allocations	137 075 000 €	135 280 000 €
412 - Développement des actions d'insertion	4 171 565 €	4 172 000 €
413 - Moyens départementaux d'insertion (hors RH)	158 300 €	153 000 €
414 - Mobilisation des politiques publiques à l'insertion	1 000 000 €	1 000 000 €
415 - Aide personnalisée de retour à l'emploi (APRE)	145 635 €	60 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>142 550 500 €</b>	<b>140 665 000 €</b>

## COMMENTAIRE DE LA PROPOSITION

Conformément à la délibération du 7 mai 2009, la mise en œuvre du RSA en Meurthe-et-Moselle s'inscrit dans la volonté exprimée par le Département, dès janvier 2004, de considérer l'insertion comme une exigence majeure dans la construction d'une société solidaire, durable. En conséquence, l'assemblée départementale a placé cette politique publique, comme toutes les autres politiques de solidarité, au cœur de son projet.

En Meurthe-et-Moselle, la politique d'insertion a toujours été centrée sur une logique d'investissement et non de charge. Le précédent programme départemental d'insertion, défini en 2011, a ainsi fixé un cap ambitieux : le retour à l'emploi digne et durable des bénéficiaires du RSA. Il a également posé des choix originaux et volontaristes, en prévoyant l'intervention du département sur des actions de retour à l'emploi (en particulier grâce aux clauses d'insertion généralisées dans les marchés publics), ou encore en posant l'insertion comme un enjeu transversal faisant appel à l'ensemble des politiques publiques départementales pour y contribuer. Fortement axée sur des logiques d'innovation et d'expérimentation, sa mise en œuvre par les services départementaux, a permis de développer une offre riche et diversifiée sur les territoires.

**Le budget proposé pour l'année 2017 traduit la volonté du Département de maintenir et conforter la richesse des innovations initiées en Meurthe-et-Moselle.** Ainsi, le programme de mobilisation des politiques publiques (programme 414), qui correspond à un montage budgétaire original destiné à assurer l'engagement de tous les domaines d'intervention de la collectivité, est reconduit à même hauteur qu'en 2016 (1 M€).

Cette politique devait toutefois être analysée, questionnée, et faire l'objet d'une nouvelle approche :

**\* les profils des bénéficiaires du RSA, et plus largement des personnes en insertion, ont fortement évolué.** Depuis 2011, la situation s'est largement aggravée pour une grande partie des publics bénéficiaires du RSA ;

**\* l'offre d'accompagnement doit évoluer** pour contrer une trop forte segmentation, enfermant les personnes dans un accompagnement, et s'adapter davantage à la réalité des situations ;

**\* le lien entre les acteurs de l'insertion, mais également de l'emploi et de la formation, doit être mieux défini et articulé.** La responsabilité élargie du département sur les politiques d'insertion, au-delà de la seule compétence en matière de RSA, appelle à la définition d'objectifs partagés par la conclusion d'un pacte territorial insertion ;

**\* le Département, comme ses partenaires, doivent revaloriser les actions menées sur l'insertion,** expliquer davantage leur intérêt et leurs résultats, mais également **lutter davantage contre la discrimination portée sur les personnes en insertion,** en particulier pour les bénéficiaires du RSA.

Le Département a décidé de renouveler sa politique d'insertion en adoptant, lors de la session du 19 septembre 2016, **un Pacte Territorial d'Insertion pour la période 2016-2020**, dont la déclinaison opérationnelle s'articulera autour de **cinq axes**.

**Axe 1 - Garantir à chacun un appui adapté pour l'emploi.** L'accès à l'emploi reste l'horizon pour toutes les personnes accompagnées, même si la situation et les besoins déterminent une progression et un rythme propre à chacun.

**Axe 2 - Inscrire la participation sociale et citoyenne dans les pratiques d'accompagnement.** Pour une partie des publics en insertion, en particulier les plus éloignés de l'emploi, l'enjeu de la mobilisation sociale est déterminant pour permettre à chacun de participer pleinement à la vie de la cité et devenir acteur de son parcours.

**Axe 3 - Construire des parcours dynamiques, réactifs et sur mesure,** depuis l'entrée dans le dispositif jusqu'à la sortie en emploi. Pour cela, trois objectifs sont définis : l'accès aux droits et la lutte contre le non recours, la mise en place d'un accompagnement adapté à chaque situation, et la sécurisation des différentes étapes de parcours.

**Axe 4 - Contribuer au pilotage et aux actions des acteurs de l'emploi.** Le Département et ses partenaires doivent renforcer l'articulation, la cohérence, et l'intensité de leurs interventions, pour assurer une large mobilisation sur leviers d'emploi pour ceux qui en sont les plus éloignés.

**Axe 5 - Promouvoir une politique d'insertion départementale tout en l'inscrivant dans sa dynamique territoriale.** Le pacte territorial insertion de Meurthe-et-Moselle fixe un cadre d'intervention destiné à garantir l'équité des services rendus aux publics. Ses déclinaisons territoriales permettent de construire, de piloter, et d'animer les actions en proximité, en tenant compte des spécificités territoriales.

**La proposition de budget pour l'année 2017 vise donc à prévoir la mobilisation des crédits qui permettront au Département, en lien avec ses partenaires, de traduire sur le plan opérationnel ces objectifs.**

Une nouvelle présentation du programme dédié au financement des actions d'insertion (programme 412) a notamment pour objet de mieux rendre lisible :

- D'une part, **les moyens dédiés aux actions d'accompagnement.** La loi RSA confie aux Département la responsabilité de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA qui, en raison de leur situation sociale, ne peuvent intégrer un parcours dit « emploi », dont l'accompagnement est assuré par Pôle Emploi. La proportion des bénéficiaires relevant ainsi directement de la responsabilité du Département en matière d'accompagnement représente actuellement 52,5% du total des personnes en « droit et devoirs » (soumises à obligation d'un accompagnement), soit 13 117 personnes.

Pour cela, le Département mobilise fortement ses ressources internes, via l'accompagnement réalisé par le service social départemental.

Il en externalise toutefois une partie via des conventions avec des partenaires (CCAS, missions locales, associations d'insertion, etc.), et y dédie un peu plus de la moitié des crédits dédiés au financement des actions d'insertion (soit 2,1 M€ sur 4 M€ proposé au BP 2017).

- D'autre part, **les moyens dédiés au développement de l'offre d'insertion** (soutien à des ateliers et chantiers d'insertion, soutien à des entreprises de travail temporaire d'insertion, actions de mise à l'emploi et de diagnostic, soutien à des mesures d'accompagnement des bénéficiaires du RSA porteurs d'activité et travailleurs indépendants).

En consacrant près de la moitié de ses crédits, soit 1,9 M€ sur les 4 M€ proposé au BP 2017 sur ce programme, au développement de l'offre, le Département traduit son engagement sur la structuration de l'ensemble de l'offre d'insertion, aux côtés des acteurs de l'emploi (Etat en particulier), de la formation, et du développement économique.

En complément de ces actions, le Département projette également de s'appuyer sur deux leviers expérimentaux pour sa politique d'insertion :

#### **La mise en place d'un « contrat à impact social »**

Inspirés par des outils financiers innovants (crowdfunding, produits d'épargne solidaire...), les Contrats à Impact social visent au financement, par des investisseurs privés de tout ordre (fondations, fonds d'investissement...), de projets sociaux axés sur la prévention. Ces outils doivent permettre de tester des innovations supposant une prise de risque opérationnelle importante, ce qui n'est pas possible aujourd'hui en raison de la limitation croissante de nos moyens.

Pour les porteurs de projet, cet outil permet de financer une expérimentation sans faire porter sur leurs fonds ni sur des fonds publics le risque financier et l'avance de trésorerie. Si l'expérimentation née d'un Contrat à Impact Social s'avérait concluante, les fonds publics pourraient se substituer in fine aux fonds privés initiaux. Il est ici entendu que les Contrats à Impact Social sont des outils ponctuels, complémentaires au mode de financement classique (subventions publiques, dons privés, mécénat...) sans volonté de substitution entre les différents moyens.

Nous serons vigilants à créer toutes les garanties d'étanchéité entre mécanismes de financiarisation et politiques de solidarité. Pour peu qu'ils soient adaptés à notre cadre français, ces Contrats à Impact Social peuvent participer à un rééquilibrage du financement de la solidarité.

#### **L'expérimentation des services civiques pour les bénéficiaires du RSA**

Dans le cadre du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale et sa déclinaison départementale, une réflexion a été menée dans notre département pour favoriser l'engagement citoyen des bénéficiaires du RSA en s'appuyant sur le levier du service civique, dans une forme adaptée et assouplie pour répondre aux particularités du public (notamment : durée moindre de

l'engagement pour ne pas altérer le parcours d'accompagnement et d'insertion).

Pour les bénéficiaires, il s'agirait en effet d'un levier intéressant pour rompre l'isolement, remobiliser et valoriser les compétences personnelles et professionnelles acquises, valoriser l'estime de soi par le volontariat : obtenir un sentiment d'utilité, être acteur et citoyen, investir du temps pour autrui. Pour les associations et fondations, cette expérimentation permettrait de bénéficier d'un temps de volontariat officiellement reconnu.

L'impact budgétaire de ces leviers n'étant pas suffisamment identifié à ce stade, une décision modificative pourra, le cas échéant, préciser les crédits nécessaires.

## **PROPOSITION DETAILLEE PAR PROGRAMME**

Le budget de la politique publique s'établit en 2017 à 140 665 000 € dont 135 280 000 € pour le programme 411 incluant 133 630 000 € pour le paiement des allocations individuelles RSA et 550 000 € pour la gestion des indus.

### **411 - Versement des allocations**

#### **\* Dépenses liées au versement de l'allocation**

Les dépenses pour le versement des allocations individuelles RSA (compris dans le programme 411) sont en baisse de -1,16% par rapport au budget primitif 2016, mais en hausse de +2,24% par rapport au budget réajusté au titre du budget supplémentaire 2016 (plus proche du prévisionnel de réalisation), pour tenir compte :

\* des revalorisations du montant de l'allocation qui interviendront au 1er avril 2016 (revalorisation annuelle liée à l'inflation), et en septembre 2017 (+2%) dans le cadre du rattrapage du niveau de l'allocation par rapport au niveau du SMIC décidée suite à l'adoption du plan pauvreté ;

\* d'une hypothèse de stabilité du nombre d'allocataires.

Au 30 juin 2016, le département comptait 22 260 foyers bénéficiaires du RSA, allocataires CAF, auquel il faut ajouter les 258 foyers, allocataires MSA (source : données non consolidées du conseil départemental), soit une baisse de 2,7% un an des allocataires CAF, et une stabilité des allocataires MSA (source : données consolidées CAF).

Pour 2017, le maintien d'une prévision de prudence du nombre de bénéficiaires du RSA semble nécessaire en raison :

\* d'une croissance économique qui reste insuffisante dans ses projections pour générer une réduction significative du chômage ;

\* du caractère encore incertain des diminutions du nombre de foyers bénéficiaires du RSA intervenues au 1er semestre 2016, sujettes à diverses interprétations sur leurs causes (en particulier en raison de la mise en place de la prime d'activité au 1er janvier 2016), et restant largement conditionnées au maintien d'une dynamique sur les sorties du dispositif elle-même fortement dépendantes de la situation de l'emploi ;

\* du maintien du nombre de demandeurs d'emploi catégorie A,B,C de longue durée (plus d'un an) à un niveau élevé, 26 510 demandeurs d'emploi en septembre 2016 (source : DIRECCTE), contre 27 040 en septembre 2015. Si au total, les chômeurs de longue durée sont en diminution de -2% en un an, les plus anciens (plus de trois ans), connaissent toujours une hausse de leurs effectifs de +7,2%.

Le budget du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle dévolu au versement des allocations s'élève donc à **133 630 000 €** en 2017.

\* Dépenses liées au cofinancement des contrats aidés

En 2016, le budget prévisionnel de 1 400 000 € intégrait 1 100 000 € pour le financement des contrats aidés dans le champ de l'Insertion par l'Activité Economique, et 300 000 € pour le versement des soldes à payer pour les contrats aidés CUI, dont les CUI - CAE du secteur non marchand, contrats pouvant être engagés par les employeurs jusqu'au 31 décembre 2015. Depuis cette date, le Département ne cofinance plus les CUI - CAE.

Les soldes des CUI - CAE des Conventions Annuelles d'Objectifs et de Moyens (CAOM) 2015 et antérieures ayant pour l'essentiel été versés par l'Agence de Service et de Paiement aux employeurs, il convient de ne pas inscrire de crédits pour 2017 (contre 300 000 € en 2016).

Il est donc proposé de mobiliser **1 100 000 €** de crédits départementaux au titre de la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens 2017 (aides aux postes IAE uniquement).

\* Dépenses liées à la gestion des indus

Des crédits à hauteur de **550 000 €** sont inscrits en dépenses de fonctionnement pour 2017 pour la gestion des indus.

**Au total, les crédits de paiement 2017 consacrés au programme 411 s'élèvent à 135 280 000 € en dépenses de fonctionnement.**

**412 - Développement des actions d'insertion**

C'est majoritairement sur ce programme que sont imputées les dépenses relatives à la mise en œuvre du nouveau Pacte Territorial d'Insertion (PTI), adopté en septembre 2016 pour la période 2016-2020.

Afin de financer ces actions en garantissant une continuité dans le temps, le programme 412 est composé de dépenses relevant pour une part d'autorisations d'engagement millésimées.

Pour l'année 2017, une autorisation d'engagement (enveloppe pluriannuelle) est proposée à hauteur de 4 014 600 € avec une ouverture de crédits de paiement s'élevant à 2 530 180 € pour l'année 2017 (au plus près de la réalité du réalisé prévisionnel 2016, à savoir 60%, sauf exception, en acompte au moment de la signature de la convention et 40% en solde sur N+1).

Sur cette nouvelle autorisation d'engagement (AE) :

\* 2 092 000 € (soit 52%) des crédits sont affectés à des actions d'accompagnement (mesures d'accompagnement en tant que référent unique, actions support à l'accompagnement pour des bénéficiaires du RSA),

\* 1 922 600 € (soit 48%) des crédits sont affectés aux offres d'insertion (soutien à des ateliers et chantiers d'insertion, soutien à des entreprises de travail temporaire d'insertion, actions de mise à l'emploi et de diagnostic, soutien à des mesures d'accompagnement des bénéficiaires du RSA porteurs d'activité et travailleurs indépendants).

Dépenses sur AE 2017	Total AE	CP 2017	CP 2018
Actions d'accompagnement	2 092 000 €	1 310 445 €	781 555 €
Offres d'insertion	1 922 600 €	1 219 735 €	702 865 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 014 600 €</b>	<b>2 530 180 €</b>	<b>1 484 420 €</b>

A cette somme de 2 530 180 € s'ajoutent 1 359 420 € correspondant au solde des crédits de paiement des AE antérieures à 2017 : ce sont des actions d'insertion réalisées avant le 31 décembre 2016 et pour lesquelles l'évaluation est à réaliser en 2017 afin de déterminer le solde à payer.

Enfin, le programme 412 se compose également de 282 400 € de dépenses hors AE :

- 70 000 € pour le fonds territorial d'insertion (FTI), un fonds de soutien aux démarches participatives et aux actions départementales innovantes,
- 5 900 € pour des prestations diverses (annonces légales, publicités...),
- 206 500 € pour le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ).

#### Synthèse du programme 412

Annonces - réceptions / Prestations	5 900 €
FTI / Fonds participatif / Actions ...	70 000 €
Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)	206 500 €
Soldes AE 2015	49 720 €
Soldes AE 2016	1 309 700 €
Crédits de paiement AE 2017 (acomptes 2017)	2 530 180 €
<b>TOTAL 412</b>	<b>4 172 000 €</b>

**Au total, les crédits de paiement 2017 consacrés au programme 412 s'élèvent à 4 172 000 € en dépenses de fonctionnement.**



### Recettes de fonctionnement

\* Recettes en lien avec le Fonds Social Européen (FSE)

Sept projets portés en direct par le conseil départemental ont d'ores et déjà fait l'objet d'une sollicitation de crédits auprès du FSE inclusion dans le cadre des programmations 2015 et 2016. Ces projets font tous l'objet d'une période de réalisation s'achevant au plus tard au 31 décembre 2016.

Pour ce qui a trait au versement de la recette du FSE sollicitée sur la base de ces projets, celle-ci demande plus ou moins de contrôle et de tâches administratives selon leur contenu. Certains d'entre eux font en effet l'objet d'un suivi des participants (les bénéficiaires de l'action) comme l'accompagnement des travailleurs indépendants, le suivi de la clause d'insertion et surtout l'accompagnement global. Pour cette dernière action en particulier, les montants financiers en jeu sont importants en regard des volumétries de publics en accompagnement conventionnés avec Pôle emploi. Ce sera seulement à la suite de la saisie complète de tous les documents techniques exigés par participant ainsi qu'à l'issue des contrôles de premier rang, voire de second rang, effectués par l'organisme intermédiaire de gestion ou l'Etat, que les crédits du FSE seront connus et le cas échéant versés au département en tant que maître d'ouvrage sur l'ensemble de ces actions.

Aussi, pour ces raisons, la DESI est-elle prudente sur le montant de la recette FSE qu'elle espère obtenir dès 2017.

Il vous est donc proposé d'inscrire **170 000 €** de recettes de fonctionnement sur un montant prévisionnel de recettes totales de 362 000 €. Les recettes non perçues en 2017 pourront l'être en 2018.

### Recettes en lien avec le remboursement d'avances remboursables

Très utile pour soutenir des projets de développement de structures de l'Insertion par l'Activité Economique, le dispositif des avances remboursables a démontré en 2016 qu'il était plus sécurisé, avec des remboursements effectifs de plusieurs structures comme ANNE-REALISE, Culture et Partage ou encore IMAGINE.

A ce jour, en s'appuyant sur une analyse des structures qui remboursent déjà chaque année une partie des avances, le Département peut donc raisonnablement anticiper un montant de recettes d'investissement à hauteur de **100 000 €**.

A noter que dans le cadre du budget primitif 2017, les dépenses dédiées au versement des avances remboursables sont encore inscrites au sein du budget de l'économie solidaire et non de l'insertion (100 000 €, soit le même montant que les recettes prévisionnelles).

**Au total, les recettes 2017 en lien avec le programme 412 s'élève à 270 000 € dont 170 000 € en fonctionnement et 100 000 € en investissement.**

### **413 - Moyens départementaux d'insertion (hors RH)**

En 2017, les dépenses s'élèvent à **153 000 €** et correspondent à des dépenses logistiques de la collectivité mises en œuvre dans le cadre de la politique insertion (marché informatique) et à une partie des moyens matériels (affranchissement) dédiées à l'insertion.

La proposition sur ce programme se décompose ainsi :

- \* 16 000 € pour l'entretien et les dépenses d'énergie des bâtiments des services territoriaux économie solidaire et insertion ;
- \* 100 000 € pour un marché informatique avec la structure IMAGINE ;
- \* 37 000 € pour les crédits insertion d'affranchissement (courriers adressés aux bénéficiaires du RSA) et documentation.

### **414 - Mobilisation des politiques publiques à l'insertion**

Afin d'amplifier l'impact en matière d'insertion sociale et professionnelle sur son territoire, le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle consacre une enveloppe pour financer des projets participant à l'effort d'insertion de bénéficiaires du RSA et portés par d'autres politiques publiques que l'insertion. Par l'ambition d'une politique d'insertion transversale, c'est la mobilisation de l'ensemble des forces et leviers du Département qui est recherchée.

Le programme 414 a vocation à susciter la créativité dans les projets d'insertion et crée de multiples opportunités d'insertion pour les personnes fragilisées.

En 2017, les interventions de ce programme prennent en charge :

#### **\* les actions portées par des directions acheteuses dans le cadre de leurs propres supports d'interventions**

Exemples : le nettoyage des locaux avec le marché pour l'entretien du site du Centre Administratif Départemental (CAD) dans le cadre d'un marché d'insertion (ex article 30 du code des marchés publics) ; le remplacement d'agents d'entretien de locaux du département dans les territoires ; les supports dédiés à l'accueil et à l'animation du château de Lunéville (accueil touristique, logistique, espaces verts et parc, entretien propreté, communication et valorisation).

Cette priorité représente le plus gros effort financier au sein du programme (**environ 500 000 €**).

#### **\* les actions portées par des directions dans le cadre de leurs besoins de compétences ponctuels (remplacement de personnels, pics d'activité)**

Exemple : mobilisation d'opérateurs de l'insertion par l'activité économique (association intermédiaire et entreprise de travail temporaire d'insertion essentiellement) pour mettre en relation des allocataires du RSA pour répondre aux besoins de compétences exprimés par les directions et services (centraux et territoriaux). Ces supports de mises en situation de travail permettent de repérer

et de valoriser des compétences de publics connus par les équipes insertion et leurs partenaires locaux.

Les retombées attendues pour la politique insertion vise à une montée en charge de la compétence des publics, dans la durée, grâce à la démultiplication de leurs mises en situation de travail, et par conséquent d'un revenu d'activité croissant, leur passage du RSA socle à la prime d'activité, qui remplace le RSA activité et l'ASS (allocation de solidarité spécifique qui était versée par Pôle emploi).

Les mises en situation de travail recourent de fait un certain nombre de métiers exercés au sein des politiques publiques départementales (travail administratif, accueil, archivage, entretien, propreté, espaces verts, travaux d'entretien du bâtiment, logistique, protocole, service, cuisine - collège-, déménagement, enquête, communication). La forte diversité des mises en situation de travail procure un fort intérêt pour les publics en insertion car la recherche des profils mobilisables s'en trouve élargie.

**Ce registre d'actions mobilise environ 100 000 €.**

**\* les actions liées à la participation à l'effort d'insertion de partenaires récurrents et structurants du département**

Exemple : la profession agricole à travers la charte agricole et le partenariat spécifique avec des organismes professionnels agricoles en lien avec la politique du développement économique ; les opérateurs de la mobilité solidaire (APIC (ex roues libres) sur Terre de Lorraine ; Trans'boulot sur le Pays Haut) en lien avec la politique mobilité - transports de la collectivité ; les partenaires de la politique personnes âgées – personnes handicapées à travers la professionnalisation d'allocataires sur les métiers de services aux personnes dépendantes, en lien avec une association permettant de réaliser le lien entre les besoins de compétences de ces employeurs et les publics en insertion (Pays Haut – partenariat avec l'ADEF – Association pour le Développement des Emplois Familiaux).

**Ce registre d'actions mobilise environ 200 000 €.**

**\* les actions davantage liées à la remobilisation sociale des allocataires du RSA**

Exemple : l'accompagnement social au sein des résidences sociales, en lien avec la mission habitat et politique de la ville ; Sport et Insertion qui consiste à mobiliser les compétences d'associations sportives et du CDOS (comité départemental Olympique et Sportif) pour proposer des supports d'activités sportives, en présence d'un travailleur social, pour travailler la resocialisation des personnes, leur confiance en soi afin d'avoir des bases à l'issue de ces activités (trimestrielles) permettant de travailler avec elles leur projet professionnel.

Ces actions permettent d'accompagner le bénéficiaire globalement (sur des problématiques de bien-être, de confiance en soi, de socialisation, d'image de soi) pour provoquer l'effet levier suffisant pour aborder, a posteriori, les questions plus ciblées sur l'insertion professionnelle.

**Ce registre d'actions mobilise environ 200 000 €.**

**Au titre de l'ensemble de ces actions, un budget à hauteur de 1 000 000 € est proposé sur ce programme 414 en dépenses de fonctionnement.**

**415- Aide personnalisée de retour à l'emploi (APRE)**

L'APRE départementalisée était gérée, pour le compte de l'Etat, par le département.

Alimentée jusqu'en 2015 par le fonds national des solidarités actives (FNSA), le financement de l'APRE n'a pas été reconduit en 2015 dans le projet de loi de finances.

Les crédits inscrits au BP correspondent donc à des versements sur des engagements antérieurs au 31 décembre 2014. Le versement pouvant intervenir jusqu'à cinq années maximum après l'octroi de l'aide (notamment dans les cas de financement de permis de conduire), un montant sera provisionné jusqu'à extinction totale du dispositif.

L'estimation réalisée par la direction sur la base des dossiers en cours est de 60 000 € pour 2017.

**Au total, les crédits de paiement 2017 consacrés au programme 415 s'élèvent à 60 000 € en dépenses de fonctionnement.**

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du conseil départemental

La séance du **Mercredi 14 Décembre 2016** est ouverte à **09 H 15**, sous la présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Tous les membres de l'assemblée sont présents, à l'exception de **M. HARMAND Alde** et **Mme LUPO Rosemary**, qui avaient donné respectivement délégation de vote à **Mme PILOT Michèle** et **M. CORZANI André**.

## DELIBERATION

### RAPPORT N° 4 - 1- MISSION DÉVELOPPEMENT ET INSERTION - 12 - INSERTION

Mme BALON, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 4 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- approuve les orientations fixées,
- prend acte des éléments de présentation budgétaire,
- précise que les inscriptions correspondantes sont détaillées dans les éditions légales du projet de budget primitif 2017

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Niveau	Libellé	CP voté BP 2016	Proposition du Président CP 2017
<b>Commission</b>	<b>Développement économie solidaire et insertion</b>		
<b>Pol. Sect.</b>	<b>41 Insertion</b>	<b>142 550 500</b>	<b>140 665 000</b>
<b>Programme</b>	P411 - 411 Versement des allocations	137 075 000	135 280 000
	P412 - 412 Développement des actions d'insertion	4 171 565	4 172 000
	P413 - 413 Moyens départementaux d'insertion (hors RH)	158 300	153 000
	P414 - 414 Mobilisation des politiques publiques à l'insertion	1 000 000	1 000 000
	P415 - 415 Aide personnalisée de retour à l'emploi (APRE)	145 635	60 000

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2016	Proposition du Président CP 2017
17	Revenu de solidarité active	142 219 000	140 458 500
14	Atténuations de produits	0	96 000
65	Autres charges de gestion courante	206 500	110 500
68	Dotations aux provisions	125 000	0
<b>TOTAL</b>		<b>142 550 500</b>	<b>140 665 000</b>

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Niveau	Libellé	CP voté BP 2016	Proposition du Président CP 2017
<b>Commission</b>	<b>Développement économie solidaire et insertion</b>		
<b>Pol. Sect.</b>	<b>41 Insertion</b>	<b>8 330 000</b>	<b>8 570 000</b>
<b>Programme</b>	P411 - 411 Versement des allocations	8 330 000	8 400 000
	P412 - 412 Développement des actions d'insertion	0	170 000

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2016	Proposition du Président CP 2017
17	Revenu de solidarité active	8 200 000	8 570 000
78	Reprises sur amortissements et provisions	130 000	0
<b>TOTAL</b>		<b>8 330 000</b>	<b>8 570 000</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Niveau	Libellé	CP voté BP 2016	Proposition du Président CP 2017
<b>Commission</b>	<b>Développement économie solidaire et insertion</b>		
<b>Pol. Sect.</b>	<b>41 Insertion</b>	<b>0</b>	<b>100 000</b>
<b>Programme</b>	P412 - 412 Développement des actions d'insertion	0	100 000

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2016	Proposition du Président CP 2017
18	Revenu de solidarité active	0	100 000
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>100 000</b>

--ooOoo--

Lors du vote correspondant les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre déclarent voter contre.

Madame RIBEIRO déclare s'abstenir

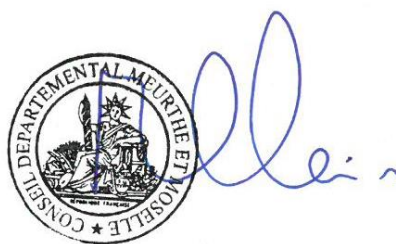
Cette délibération est adoptée à la majorité :

- 27 voix pour
- 18 voix contre
- 1 abstention.

---

Le président du conseil départemental certifie que cet extrait est conforme au registre des délibérations, qu'il a été publié ou notifié et qu'il sera exécutoire dès réception par M. le Préfet.

NANCY, LE 16 DECEMBRE 2016  
**LE PRESIDENT** DU CONSEIL  
DEPARTEMENTAL,

The image shows the official seal of the Meurthe-et-Moselle Departmental Council, which is circular and contains a central emblem. To the right of the seal is a handwritten signature in blue ink.

Mathieu KLEIN